

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## COMMISSION DES CHAMPIONNATS

### REUNION DU 15/04/25 – PV N°32

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Miguel GONZALEZ, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD

Excusés : Jean-Luc GARCIA, Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

---

### SENIORS

---

#### CORRESPONDANCE

**FC POLLESTRES** : du 09/04/25, demandant, avec l'accord écrit du club adverse, à jouer le match D4 POLLESTRES / CHAMPIONS ST JACQUES du 01/05 le 04/05/25. La Commission donne avis favorable.

**RC PERPIGNAN MEDITERRANEE** : du 15/04/25, demandant à reporter le match D1 du 27/04 PERPIGNAN MEDITERRANEE / ST CYPRIEN au samedi 03/05. La Commission donne avis favorable sous réserve de réception de l'accord écrit du club adverse.

**FC PIA** : du 15/04/25, informant que le 20/04 son terrain n'est pas disponible pour jouer le match de rattrapage D4 PIA / ATAC (attestation municipale jointe). Cette rencontre est reportée au 01/05/25.

---

### JEUNES

---

#### CORRESPONDANCE

**FC POLLESTRES & FC THUIR** : du 15/04/25, notifiant leur accord pour jouer le match U13 P/C du 19/04 POLLESTRES / THUIR le samedi 26/04. Avis favorable de la Commission.

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

**USEPMM & HAUT MINERVOIS** : du 15/04/25, notifiant leur accord pour jouer le match U13 Territoire du 20/04 USEPMM / HAUT MINERVOIS le samedi 26/04. Avis favorable de la Commission.

**LES PHOENIX CATALANS** : du 28/03/25, informant que son équipe ne peut pas jouer le match U15 D1 PHOENIX / LE BOULOU du 19/04, suite à la participation de ses joueurs à un tournoi. Le FC LE BOULOU ayant lui-même son tournoi de Pâques à cette date, les deux clubs se sont mis d'accord pour disputer la rencontre le 12/04. Pris note.

**CUXAC D'AUDE** : du 09/04/25, concernant le match du 19/04 CUXAC D'AUDE / LE BOULOU SJCP.

- Compte tenu que LE BOULOU est qualifié en ½ Finales de Coupe du Roussillon U19 le 27/04 et CUXAC D'AUDE en Coupe de l'Aude.
- Compte tenu que l'équipe de CUXAC D'AUDE est classée 1<sup>ère</sup> du championnat et que, pour une raison d'éthique sportive, aucun match à enjeu ne pourra se jouer entre les 2 dernières journées des 11 et 25/05/25.
- Compte tenu qu'il n'y a plus de date disponible, la Commission dit que cette rencontre peut se jouer en semaine avant les 2 dernières journées sur accord écrit des deux clubs le 08/05/25 dernier délai. A défaut elle restera fixée au 20/04 et, si elle ne se joue pas, le dossier sera transmis à la Commission des Règlements et Contentieux.

**GOAL** : du 14/04/25, demandant l'inversion du match U13 Territoire RIVESALTES / GOAL donné à jouer le 27/04/25 – sujet abordé par le club avec Eric WATTELLIER.

- Compte tenu que le match a été arrêté par l'arbitre officiel le 29/03/25 pour des raisons de sécurité des joueurs, du fait que de fortes rafales de vent refermaient les cages qui ne pouvaient être bloquées.
- Considérant que le match a été reporté au 27/04/25 sur le terrain du club recevant.
- Considérant les dispositions de l'article 6 des épreuves officielles du district des P-O, qui stipulent : Lorsque pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne pourra être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée huit (8) jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord du club adverse.
- Considérant les dispositions de l'article 7 du Titre III des épreuves officielles du district des P-O, qui stipulent : Lorsqu'un match est remis ou donné à rejouer, **une demi-indemnité kilométrique trajet simple est due par le club recevant** (sur demande écrite au service comptabilité du district des P-O).
- La Commission dit que si la rencontre ne se joue pas à la date fixée, le dossier sera transmis à la Commission des Règlements et Contentieux.

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## AMENDES

**FC CLAIRA ST LAURENT** : 400€ - forfait général équipe U19 Territoire (enregistré sans retrait de points selon l'article 2 du titre III des épreuves officielles)

**LES PHOENIX CATALANS** : 60€ - forfait d'équipe sur le match U12 Niveau 1 du 12/04 CANET / PHOENIX

## DEFIS TECHNIQUES : LE POINT SUPPLEMENTAIRE AU CLASSEMENT

- Match U13 Territoire du 12/04 GOAL / USEPMM
  - Score initial : 1 - 2
  - ▶ Défi remporté par USEPMM : + 1 point au classement
- Match U13 Elite du 10/04 CABESTANY / PERPIGNAN MEDITERRANEE
  - Score initial : 2 - 3
  - ▶ Défi remporté par PERPIGNAN MEDITERRANEE : + 1 point au classement
- Match U13 Animation P/A du 12/04 ILLE NEFIACH / CERET
  - Score initial : 4 - 2
  - ▶ Défi remporté par ILLE NEFIACH : + 1 point au classement
- Match U13 Animation P/A du 12/04 OCP / BARCARES
  - Score initial : 6 - 0
  - ▶ Défi remporté par OCP : + 1 point au classement
- Match U13 Animation P/B du 12/04 BECE / PIA
  - Score initial : 2 - 3
  - ▶ Défi remporté par BECE : + 1 point au classement
- Match U13 Animation P/C du 12/04 THUIR / ASPTT
  - Score initial : 7 - 0
  - ▶ Défi remporté par THUIR : + 1 point au classement
- Match U13 Animation P/D du 12/04 PRADES / VILLELONGUE
  - Score initial : 4 - 2
  - ▶ Défi remporté par VILLELONGUE : + 1 point au classement
- Match U13 Animation P/E du 12/04 PERPIGNAN MEDITERRANEE / ST CYPRIEN
  - Score initial : 2 - 5
  - ▶ Défi remporté par PERPIGNAN MEDITERRANEE : + 1 point au classement

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- Match U13 Animation P/F du 09/04 CERET / RFCT
  - Score initial : 4 - 2
  - ▶ Défi remporté par CERET : + 1 point au classement
- Match U13 D1 du 12/04 USEPMM / CERDAGNE
  - Score initial : 2 - 1
  - ▶ Défi remporté par CERDAGNE : + 1 point au classement
- Match U12 Niveau 1 du 09/04 SALEILLES / CABESTANY
  - Score initial : 7 - 8
  - ▶ Défi remporté par SALEILLES : + 1 point au classement
- Match U12 Niveau 1 du 12/04 CANET / PHOENIX
  - Forfait des PHOENIX
  - ▶ + 1 point au classement pour CANET
- Match U12 Niveau 1 du 12/04 BAGES VILLENEUVE / LE SOLER
  - Score initial : 5 - 2
  - ▶ Défi remporté par LE SOLER : + 1 point au classement
- Match U12 Niveau 2 du 12/04 CABESTANY / USEPMM
  - Score initial : 5 - 13
  - ▶ Défi remporté par USEPMM : + 1 point au classement
- Match U12 Niveau 2 du 12/04 CERDAGNE / OCP
  - Score initial : 4 - 6
  - ▶ Défi remporté par OCP : + 1 point au classement

Le Président  
J-C DELATRE



Le Secrétaire  
R. SANCHEZ

